



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/186

Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 9 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs "Fonds d'Initiatives Locales" (FIL), "Fonds Associatif Local" (FAL) et "Conseils Citoyens" pour un montant de 16 310 euros - Annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association "Mirly-Solidarité" pour un montant total de 46 000 euros et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon (3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire-et-Cuire) - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/186 - PROGRAMMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE 2020 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (VOLET LIEN SOCIAL) POUR UN MONTANT TOTAL DE 9 000 EUROS, AINSI QU'AU TITRE DES DISPOSITIFS "FONDS D'INITIATIVES LOCALES" (FIL), "FONDS ASSOCIATIF LOCAL" (FAL) ET "CONSEILS CITOYENS" POUR UN MONTANT DE 16 310 EUROS - ANNULATION DES SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR DÉLIBÉRATIONS EN JANVIER 2020 À L'ASSOCIATION "MIRLY-SOLIDARITÉ" POUR UN MONTANT TOTAL DE 46 000 EUROS ET REPORT DE CES SUBVENTIONS À LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON (3 MONTÉE DU PETIT VERSAILLES - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1- Programmation politique de la ville / lien social :

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais, conformément aux orientations du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise.

Lors de la séance du 27 janvier dernier, les différentes programmations financières thématiques répondant aux objectifs de la politique de la ville, tels que formalisés par la convention territoriale de Lyon ont été approuvées par le conseil municipal.

Afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée pour être soumises à l'approbation du Conseil municipal lors des séances précédentes, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes :

Quartier	Association	Libellé de l'action subventionnée	Budget prévisionnel action	Montant subvention 2020
3 ^{ème} (Moncey Voltaire)	Langues Comme Une 38, rue Jules Valles 69100 Villeurbanne	Favoriser l'autonomie et lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle. Actions d'alphabétisation solidaires, à destination des adultes non scolarisés antérieurement, non lecteur et non scripteurs.	9 000 €	4 000 €

Quartier	Association	Libellé de l'action subventionnée	Budget prévisionnel action	Montant subvention 2020
Tous quartiers	Altercarto - Les Mondes de la Terre 3, grande rue des Feuillants 69001 Lyon	Mutuelle de données et d'enquêtes en cartographie contributive / Soutien au fonctionnement général pour cette association dont la Ville de Lyon est adhérente. Ce partenariat permet à la Ville de renforcer ses démarches et outils d'observation dynamique afin d'analyser les évolutions des inégalités territoriales à Lyon.	5 000 €	5 000 €
Total				9 000 €

2- Subventions de fonctionnement aux conseils citoyens et au titre des dispositifs FIL et FAL :

Afin de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

Lors de sa séance du 27 janvier dernier, le Conseil municipal a notamment approuvé les programmations financières au titre du volet lien social, du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales, ainsi qu'une subvention à l'association Anciela qui a mis en place un espace ressources dédié à l'accompagnement des conseils citoyens de Lyon.

Créés par la loi du 21 février 2014, je vous rappelle que les conseils citoyens ont un rôle :

- de veille sur les besoins du quartier grâce à l'expertise du vécu et de la vie quotidienne des habitants du territoire concerné,
- d'avis et de propositions sur les projets conduits et l'action des institutions sur son périmètre d'intervention,
- de participation à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre, l'évaluation et au pilotage du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, de la convention territoriale de Lyon et des projets de territoire.

En complément des actions de formation et d'accompagnement réalisées par Anciela, l'Etat a délégué à la Ville de Lyon la gestion d'une enveloppe dédiée à l'aide au fonctionnement des conseils citoyens.

Aussi, afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée pour être soumises à l'approbation du Conseil municipal lors de ses séances précédentes, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions qui figurent dans le tableau suivant :

Quartier	Association	Libellé de l'action subventionnée	Budget prévisionnel action	Montant subvention 2020
FAL				
Gerland	Les Dames de Gerland Maison des Associations - 7 rue Ravier 69007 Lyon	Actions culturelles intergénérationnelles et solidaires; Cette association vise à apporter un soutien aux familles par la mise en place d'un lieu d'écoute et d'échanges par le biais d'ateliers éducatifs, de groupes de réflexion, de sorties culturelles, en organisant des ateliers créatifs, des sorties culturelles, événements autour de sujets du quotidien.	7 760 €	5 760 €
Moulin à Vent	Le Petit Moulin à Trou - Espace des 4 vents - 27 rue Garon Duret 69008 Lyon	Mise en place d'un site internet : plateforme de communication en lien avec les réseaux sociaux pour une meilleure circulation de l'information entre les habitants.	5 200 €	1 000 €
Sous total actions FAL				6 760 €
Conseils Citoyens				
Sœur Janin	Centre Socio-culturel du Point du Jour 10, impasse Secret 69005 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen.	1 000 €	1 000 €
Langlet Santy	Association de gestion des Centres Sociaux Etats-Unis et Langlet Santy 73, avenue Jean Sarrazin 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen.	1 000 €	1 000 €
Etats-Unis	Les Etats en fête 52, avenue Paul Santy 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen.	1 000 €	1 000 €
Mermoz	Centre social Mermoz 1, rue Joseph Chalier 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen.	1 000 €	1 000 €
Moulin à Vent	Association Albert Laurent 156, rue Challemeil Lacour (local gardien) 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen.	1 000 €	1 000 €

Conseils Citoyens				
Duchère	Centre social de la Sauvegarde 26, rue Rosa Parks 69009 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen.	1 000 €	1 000 €
Sous total actions Conseils Citoyens				6 000
FIL				
8ème Etats Unis	La Sauvegarde 69 Parc St Exupéry 2, rue Maryse Bastié 69500 Bron	Séjours jeunes femmes Lyon 8ème: groupe de 5 jeunes femmes de 22 à 24 ans habitant le quartier des Etats Unis désireuses de sortir de leur quartier. Elles seront accompagnées par des éducatrices souhaitant travailler sur la mobilité, les habilités sociales, l'estime de soi et l'ouverture d'esprit ainsi que la vie en collectivité.	987 €	550 €
Langlet Santy	L'arrosoir Chez Mme Sapy Deslandes 3, impasse de la Coutille 69009 Lyon	Documentaire Quartier Santy Fabia au printemps 2020: interviews filmées et/ou enregistrées des habitants et des acteurs sociaux impliqués sur le quartier sur les croisements entre santé et vivre-ensemble mais aussi santé et pratique artistique pendant la période du confinement et du déconfinement.	4 500 €	1 500 €
Moulin à Vent	Association Albert Laurent 156, rue Challemel Lacour (local gardien) 69008 Lyon	Fête de fin d'année durant un après-midi présenter aux habitants de la résidence Albert Laurent, petits et grands, un temps de rencontre de partage et d'échange. Encourager les habitants à créer un lien, à apprendre à se connaître et à vivre ensemble.	3 000 €	1 500 €
Sous total actions FIL				3 550 €
TOTAL GENERAL 2020				16 310 €

3- Annulation de subventions :

Par délibérations n° 2020/5368 et n° 2020/5475 du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a alloué des subventions de fonctionnement d'un montant total de 46 000 euros à l'association « Mirly-Solidarité » au titre de la politique de la ville et de programmation emploi-insertion professionnelle. Or, cette association a fusionné avec une autre structure dénommée « Fondation AJD Maurice Gounon » domiciliée 3, montée du Petit Versailles à Caluire-et-Cuire.

Le porteur des projets subventionnés par un montant global de 46 000 euros n'est donc plus l'association Mirly-Solidarité mais la Fondation AJD Maurice Gounon. Il est donc nécessaire d'annuler les subventions allouées à l'association Mirly-solidarité, désormais dissoute, et de les attribuer, pour les mêmes montants, à la Fondation AJD Maurice Gounon pour lui permettre de poursuivre ses actions sur notre commune. Ce montant concerne les actions suivantes :

- Au titre de la politique emploi et insertion professionnelle (délibération n° 2020/5475) :
 - 17 000 euros pour l'action « Accueil aller vers l'emploi »,
 - 15 000 euros pour l'action « Atelier chantier d'insertion »,
 - 8 000 euros pour l'action « médiation Culture ».

- Au titre du lien social (délibération n° 2020/5368) :
 - 6 000 euros pour l'action « mobilisation des habitants ».

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1. La programmation financière complémentaire de subventions de fonctionnement des actions spécifiques inscrites au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.
2. Les subventions allouées par délibérations n° 2020/5475 et n° 2020/5368 du janvier 2020 à l'association Mirly-Solidarité, pour un montant total de 46 000 euros, sont annulées.
3. Les subventions de fonctionnement pour un montant total de 46 000 euros sont allouées à la Fondation ADJ Maurice Gounon (en lieu et place de celles précédemment attribuées à l'association Mirly-Solidarité).
4. La convention mixte avec la Fondation AJD 3, Montée du Petit Versailles – 69300 Caluire-et-Cuire, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
5. Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
6. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
7. La dépense en résultant, soit 71 310 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, comme suit :

- Pour les associations « Langues Comme Une » et « Altercarto – Les mondes de la Terre » :
 - 9 000 euros sur la ligne de crédit n° 46102 - nature 6574 - fonction 520, après transfert du même montant de la ligne de crédit n° 41780 - nature 6574 - fonction 520.

- Pour la Fondation AJD Maurice Gounon (total 46 000 euros financés suite à l'annulation des subventions initialement adoptées pour l'association Mirly - Solidarité) :
 - 6 000 euros sur la ligne de crédit n° 46102 - nature 6574 – fonction 520, financé suite à l'annulation de la subvention initialement prévue pour la Mirly-Solidarité (mobilisation des habitants).
 - 12 500 euros sur la ligne de crédit n° 46095 – nature 6574 - fonction 520, financés suite à l'annulation de deux subventions initialement prévues pour la Mirly-Solidarité (médiation culture : 4 000 euros et accueil aller vers l'emploi : 8 500 euros).
 - 27 500 euros sur la ligne de crédit n° 41849 - nature 6574 - fonction 90, financés suite à l'annulation de trois subventions initialement attribuées à l'association « Mirly-Solidarité » (action accueil/aller vers l'emploi : 8 500 euros, atelier chantier insertion 15 000 euros et action de médiation culturelle : 4 000 euros).

- Pour les associations intervenant dans le cadre des dispositifs FIL/FAL et des Conseils Citoyens, 16 310 euros sur la ligne de crédit 41781 - nature 6574 - fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Luc GIRAULT